

LOU BECAN

N° 36

Juillet
2017

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors



Le séjour de l'école au Lac du Bourget



**Chorales Domichat, Vercoralie
et Lycée L. Michel**

Travaux à la fontaine



L'édito du maire

SOMMAIRE

Edito et agenda	2
Echos des conseils	3
Traversée du village	10
Déneigement	12
Eclairage public	13
La pyrale du buis	14
Nouveaux habitants	15
Un village qui change	16
Infos pratiques	18
Ecole	19
Portrait sensible	20

Avec l'arrivée de l'été se profilent des événements très attendus. Le point d'orgue ce sera la 8e édition de **Caméra en campagne**, du 30 juillet au 3 août, avec ses 22 films, ses matinées enfants, ses concerts. Le village vit alors dans une joyeuse ambiance où se croisent bénévoles, habitants, cinéphiles, touristes... La thématique 2017 «Homme – animal» ne manquera pas d'interroger des problématiques actuelles. Ce succès, nous le devons à une alchimie singulière : une programmation riche et de qualité, concoctée par Ronald Hubscher, les projections assurées par Jeannot Reverbel, l'implication des nombreux bénévoles pour la communication, la logistique, la buvette, le montage d'expositions... La commune a amélioré la salle des fêtes, rénovée en 2013 et récemment équipée d'un écran électrique et d'une sonorisation; le financement de ces derniers travaux doit beaucoup à l'association Caméra en campagne et au Crédit Agricole. La Communauté de Communes enfin soutient l'événement grâce à ses subventions. Le village accueillera en outre un concert du 11e **Festival des Chapelles**. La clé du succès de cet événement phare est la même : une direction artistique de haute volée sous la conduite de Fabrice Férez, l'implication de nombreux bénévoles du Vercors et du Royans, le concours de plusieurs partenaires financiers et des festivaliers toujours plus nombreux. La qualité acoustique de notre église nous donne la chance d'accueillir le concert d'un autre festival, **Musique-en-Vercors**, organisée par Franck Masquelier depuis 21 ans sur les Quatre-Montagnes et désormais élargi au sud Vercors. Sans oublier les concerts de notre **Café Brochier** ! Dans nos villages, en matière d'animations et d'action culturelle tout le monde a sa place à jouer : il nous incombe de savoir faire vivre cette intelligence collective ! Très bel été à tous.

PIERRE-LOUIS FILLET, MAIRE

AGENDA

Dates	Lieux	Manifestations
07 juillet	Salle des fêtes	Réunion publique traversée du village et adressage
27/juillet	Eglise	Concert du Festival des Chapelles : Ensemble Tétraktys joue Schubert
29 et 30 juillet		Fête du Bleu à St Eulalie en Royans
30 juillet au 03 août	Salle des fêtes	Caméra en Campagne
5 août à 21h	Eglise	Concert du Festival Musiques en Vercors
7 août à 18h30	Eglise	Concert du Festival Musiques en Vercors
12 août		Concours de pétanque par L'Amicale Sportive
15 août		Concours de boules par l'Amicale Sportive
04 septembre		Rentrée des classes
04 septembre	Salle du Fouillet	Conseil municipal
09 septembre	Grange Marcon	Repas des Habitants (Attention, modification de la date)
10 septembre		Ouverture de la Chasse

ETAT CIVIL

avril 2017 — Juin 2017

ILS/ELLES SONT NÉ(E)S

Tilio Ruth né le 12/06/2017 à Grenoble, fils de Guillaume Ruth et Laure Sabourin

Bulletin Municipal Lou Becan

Mairie—26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
 Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Henri Lagasse, Marie Loppé,
 N° ISSN : 1632-2797
 Imprimé à la Mairie en 200 exemplaires



Les pages de la MAIRIE

Échos du conseil municipal

Retour sur les principales décisions municipales de mai et juin 2017.

[URBANISME

>VIABILISATION DES BARONS

Le coût de la viabilisation du secteur Les Barons (terrains Callet-Ravat et Fillet) a été estimé à 126 000€ comprenant la création de la voie (hors revêtement), la gestion des eaux pluviales, le raccordement aux réseaux (eau, électricité, téléphone) et le raccordement des futures habitations à la station d'épuration du village.

Les élus ont proposé aux propriétaires de supporter financièrement cette somme puis de la répercuter sur le prix de vente des terrains. Ils ont aussi décidé une participation communale, pour le raccordement à l'assainissement du village, dans la mesure où les nouveaux raccordés paieraient une

taxe de raccordement, qui viendrait à terme combler cette dépense.

Les élus ont également dit, dans le principe leur accord pour une reprise, à terme, de l'emprise de la voie par la commune à la condition que celle-ci puisse être prolongée ultérieurement au nord, en direction de Ponson.

A défaut d'accord, chaque propriétaire et futur acquéreur fera son affaire des différents raccordements nécessaires, pour la construction des habitations.

[URBANISME]

Autorisations d'urbanisme

DECLARATION PRÉALABLE

- COMMUNE : construction d'un abri devant l'entrée des WC publics et autorisation de travaux pour la mise en accessibilité du hall de la mairie
- ANDRÉ CALLET RAVAT pour un détachement de parcelle aux Barons en vue d'une construction

[BÂTIMENTS

>TRAVAUX À L'ÉGLISE

Est prévue la reprise des contreforts et du chœur de l'église. La solution technique retenue pour le chœur est la purge, si nécessaire, de l'enduit de façade et le traitement de l'ensemble avec de la peinture (évitant ainsi de ré-enduire toute la façade).

Entreprise retenue : Combier.

Coût : 9 324€. Subventions obtenues : 50% du Département ainsi qu'une subvention des Amis de Saint Blaise.

L'intervention prévue en juin a été reportée à l'automne. Un devis complémentaire a été demandé pour la pose d'éléments de zinguerie afin d'éviter que les façades ne soient endommagées (au sud notamment). Des subventions complémentaires ont été sollicitées auprès du Département de la Drôme. L'association Les Amis de Saint Blaise versera peut-être un don à la commune pour aider au financement de ces travaux.

> TRAVAUX AU CIMETIÈRE

La reprise des murs Est et Sud et des couvertines est indispensable.

Entreprise retenue : Blanc.

Coût : 12 712€ HT. Intervention prévue en juillet. Subventions obtenues : 50% du Département.

L'extension du cimetière est envisagée en 2019.

> ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Les travaux de mise en accessibilité des sas de la mairie sont prévus en juillet. Entreprises retenues : Invernizzi, Bellier-Bénistant & RTE. Coût : 7 863€.

Subventions obtenues : 50% du Département, 25% de la DETR.

> WC ET JARDIN DE VILLAGE

*Les travaux de mise en accessibilité des WC publics et de construction de l'abri bus sont envisagés à l'automne. Entreprises retenues : Blanc, Buisson, Bellier-Bénistant, VercorSol, Ruel dépannage. Coût : 27 965€. Subventions obtenues : 50% du Département, 30% de la Région.

*La création d'un jardin de village devrait commencer en juillet. Entreprises retenues : Blanc, ONF & Serrurerie du Royans. Coût : 17 498€. Subventions obtenues : 50% du Département, 30% de la Région.

> AUTRES TRAVAUX

*La création d'un atelier technique dans le garage communal est nécessaire. Des devis ont été demandés. Il s'agit de créer un atelier dans le garage communal (l'atelier se trouve actuellement dans la cave). Le véhicule sera garé dans la Grange Marcon. Une partie des travaux sera réalisée par Pierre-Laurent et Philippe, renfort saisonnier. Des subventions sont demandées au Département.

*Des devis sont en cours d'élaboration pour la réfection d'une partie Est de la toiture de la Grange Marcon.

*Les appartements du presbytère ont ou vont changer de locataires. L'occasion pour la commune d'engager quelques travaux réalisables en interne, avec Philippe (peinture, sol...).

[EAU ET ASSAINISSEMENT

> STEP DE LA MARTELIÈRE

Le chantier a démarré en mai, avec la création des réseaux depuis l'entrée de la future station. En raison de la présence de rochers, l'avancement est assez lent mais se déroule sans encombre. Les travaux de la station seront réalisés fin juillet - début août, et les habitants pourront raccorder leurs eaux usées dès la fin de l'été.

> CONTRÔLE DES RÉSEAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA MARTELIÈRE

Le versement des subventions est conditionné au contrôle des travaux de pose des réseaux d'eaux usées par un bureau de contrôle. Une consultation a été effectuée et la proposition de l'entreprise Techni-Vision 38 a été retenue pour un montant de 4 652 € HT.

> FUITE À LA FONTAINE

Depuis quelques semaines, la fontaine connaît de gros problèmes d'alimentation avec une fuite sous le bassin. L'entreprise Blanc a ouvert une tranchée pour vérifier si la fuite était accessible, ce qui n'est pas le cas. Compte tenu de l'impossibilité de creuser sous la fontaine, le chantier de réparation a été confié à l'entreprise Blanc (3 985€ HT).

L'intervention se fera à partir de la colonne dont les éléments seront délicatement déposés. Les élus sont conscients de la nécessité de réparer rapidement cette fontaine tout en préservant son cachet.

> PLAN D'ACTION SUR LE RÉSEAU

Les élus ont validé un plan d'action sur le réseau d'eau et d'assainissement qui traduit la volonté d'améliorer le rendement avec des mesures pour réduire les fuites. Suite à la mise en place des compteurs en sortie de réservoir, il est en effet possible de connaître le taux de rendement du réseau (rapport entre le volume d'eau consommé par les habitants et le volume d'eau prélevé à la source). Ce plan permet d'éviter les pénalités versées à l'Agence de l'Eau en cas de rendement insuffisant ce qui est le cas cette année.

Le programme d'actions consiste en la poursuite de l'amélioration de la connaissance du réseau (jusqu'aux compteurs...), la mise en place d'un cahier de suivi, la pose des compteurs sur les bassins et fontaine, la mise en place de la télégestion, le remplacement des compteurs les plus anciens. Après le diagnostic du réseau, il conviendra de prioriser les travaux de réfection des conduites.

Il a été également décidé de mettre en place le nettoyage régulier des réservoirs et de changer une pompe de la station de pompage (c'est la pompe qui permet d'alimenter le réseau d'eau du village avec l'eau de la source Roche, située aux Chaberts).



LE FINANCEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA MARTELIÈRE

>L'INVESTISSEMENT

Le coût de la construction de l'assainissement collectif de la Martelière est de **568 185€ TTC** (473 487€ HT + 93 205€ de TVA), avec les réseaux, la station, les études, la maîtrise d'œuvre.

La TVA sera reversée à la commune dans 2 ans. Durant cet intervalle, un prêt relais a été souscrit auprès du Crédit Agricole d'un montant de 90 000€ sur 21 mois au taux Euribor 3 mois + 1.5 % .

Sur le coût HT de 473 487€, 80% de subventions ont été obtenues soit 378 790€, à savoir :

>Département : 239 834€

>Agence de l'Eau : 95 330€

>DETR : 43 626€

Les propriétaires raccordés devront s'acquitter d'une taxe de raccordement et d'une participation aux frais de branchement d'environ 2 000€. Cela générera environ 40 000€ de recettes. Il ne restera donc à la commune que **54 697€**. La commune a souscrit un emprunt de 50 000€ auprès du Crédit Agricole (deux autres banques ont été sollicitées) sur une durée de 20 ans à un taux de 1,2951%.

>LE FONCTIONNEMENT

La construction de cette station d'épuration générera des charges de fonctionnement supplémentaires de 6 000€ environ, dont 2 850€ d'annuité d'emprunt et 2 340€ de charges de personnel. Le temps de travail de Pierre-Laurent a en effet été augmenté d'une demi-journée (3h).

Or les nouvelles recettes attendues (abonnement assainissement et consommation annuelle des nouveaux raccordés) ne seront que de 2 000€. Par ailleurs, le budget eau-assainissement n'ayant plus de marge, les élus ont dû augmenter les prix de l'eau et de l'assainissement, inchangés depuis de nombreuses années.

Pour l'eau, l'abonnement a été augmenté de 7€ et le prix du mètre cube de 7 centimes.

Pour l'assainissement, l'abonnement a été augmenté de 12€ et le mètre cube de 12 centimes.

Les recettes supplémentaires (4200€) devraient couvrir les besoins pour le fonctionnement du service.

A noter que malgré ces hausses, les prix de l'eau à Saint-Julien restent largement inférieurs aux tarifs appliqués dans d'autres communes !

Nouveaux tarifs de l'eau	Abonnement	Mètre cube
Eau	102 €	0,47 €
Assainissement	72 €	0,42 €

A noter qu'une demande sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir le dégrèvement de la redevance prélèvement sur l'eau de la fontaine.

>LA SOURCE DE LA MARTELIÈRE

Suite à un article paru dans Lou Becan, des personnes se sont étonnées de la décision de la réhabilitation de la fontaine du hameau à partir de la source de l'Adouin (l'article parlait d'abandon pour l'eau potable). Cette décision a en effet été prise en septembre 2014, avec la commission eau, en fonction des éléments technico-économiques présentés dès l'avant projet des travaux de la Martelière.

Il faut préciser que cette source est dans une situation d'abandon de fait depuis plusieurs années : déconnectée du réseau dès le captage, l'eau sort au trop-plein pour s'écouler en forêt ou s'infiltrer dans le sous-sol. Bien que longtemps conservée en source de secours, et faisant l'objet d'une DUP depuis 1986, elle n'était plus utilisée pour le réseau d'eau potable depuis de nombreuses années (aucun contrôle ni entretien...). Depuis les années 1980, l'eau du village alimente la Martelière. Les travaux ne vont pas modifier cette situation par rapport à l'eau potable : l'adduction sera reprise depuis le réservoir, et sera raccordée au réseau d'eau principal au niveau de la route départementale, avec vannes de sectionnements pour l'isoler proprement du réseau (pas de coupure définitive).

Si l'Adouin n'alimente plus le réseau aujourd'hui, c'est que la commune ne manque pas d'eau : même en été, les deux sources principales suffisent largement à alimenter en eau la commune ; la source de secours (Roche) n'a pas été utilisée depuis 15 ans. Et si un jour la source de l'Adouin redevenait utile, sa réintégration dans le réseau d'eau pourra se faire facilement !

En attendant, l'eau de cette source s'écoulera désormais dans un bassin communal remis en fonction au cœur du hameau.



> TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU À LA CCRV

Dans le cadre du transfert de la compétence eau assainissement à l'intercommunalité en 2020 (imposé par la loi NOTRe), la CCRV va diligenter un diagnostic des réseaux pour l'ensemble des 18 communes. Cette étude sera subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau et permettra d'améliorer la connaissance du réseau. Une participation sera demandée aux communes. Plusieurs communes ont exprimé des craintes sur ce transfert obligatoire : fin d'une gestion de proximité, conséquences sur le prix de l'eau et sur les services techniques, interrogation sur la réactivité pour les réparations. Même si les élus acceptent l'engagement du diagnostic, ils expriment leur vigilance afin que ce transfert ne soit pas l'occasion d'affermir l'eau ; tous redisent leur attachement à une gestion publique dans le cadre d'une régie. Il n'est pas non plus impossible que des évolutions législatives interviennent pour modifier la donne (un amendement au Sénat a été voté pour rendre ce transfert facultatif).

> ACQUISITION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les 3 sources alimentant le réseau d'eau ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral fixant les périmètres de protection et les restrictions applicables. La commune doit acquérir les périmètres de protection immédiat afin de les clôturer et des les entretenir pour éviter la pousse d'arbres... Les propriétaires ont été contactés : la commune fera borner ces périmètres et les achètera 50 centimes le m². Les travaux de clôture seront ensuite réalisés.

Pour la source Pied-Chatelet : 1870 m² à acheter à Gérard Glénat. Pour la source Roche : 1 120 m² à acheter à Jean-Maurice Roche. Pour la source des Orcets : 225 m² à acheter à Jean Aude-mard. Après consultation, le géomètre retenu est GéoConsult de Saint-Marcellin. Ces acquisitions et travaux seront financés à 80% (Agence de l'Eau et DETR).



> DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

La mise en place des périmètres de protection a conduit Gérard Glénat, propriétaire des forêts situées au-dessus la source de Pied-Chatelet à demander une indemnisation au titre des préjudices. Un courrier circonstancié a été adressé aux élus en ce sens.

Les élus rappellent que la démarche d'établissement des périmètres de protection s'inscrit dans le cadre des obligations imposées pour assurer la protection des captages. Les conseils municipaux successifs (3 depuis le lancement de la procédure en 2004) se sont contentés de mettre en œuvre les décisions des personnes et structures qualifiées (hydrogéologue agréé, ARS...). Après la phase d'enquête publique, c'est un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique qui a fixé toutes les prescriptions applicables aux périmètres. Les servitudes d'utilité publique ont été instituées par l'arrêté qui, même s'il ne prévoit pas d'indemnisation, spécifie que « *les indemnités sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique* ». Les élus ne sont pas habilités à se prononcer eux-mêmes sur la question des indemnisations. Ils ont rappelé que la procédure relève du juge des expropriations qui peut être saisi au tribunal de grande instance de Valence.

> ASSAINISSEMENT LES JANIS

Plusieurs problèmes d'assainissement rencontrés aux Janis (contraintes techniques, coûts importants...) ont conduit des habitants à demander un projet d'assainissement collectif pour le hameau. Le schéma d'assainissement

élaboré en 2007 prévoit, après le village et la Martelière, la création d'un assainissement collectif pour le secteur des Janis et du Château. Dans ce cadre, un tel projet peut donc être envisagé à moyen terme. Il faut néanmoins rappeler que dans le cas d'une vente, les travaux de mise en conformité seront malgré tout obligatoires. Et qu'il est probable qu'à l'horizon 2020 ce soit l'intercommunalité qui porte la gestion de l'eau et de l'assainissement!

[VOIRIE

> CONVENTION POUR UN SENTIER LE LONG DE LA BOURNE

Pour permettre la création d'un sentier le long de la Bourne (projet porté par la Communauté des Communes du Sud Grésivaudan à laquelle appartient Rencurel), des conventions seront signées avec Claude Odemard et Gaston Peyronnet. Une passerelle sera également posée pour franchir la Bourne.

> ENTRETIEN DES CHEMINS

Deux matinées d'entretien des chemins ont été organisées à Saint-Julien et à Saint-Martin les 6 et 13 mai.

Adressage

postal



A tous les habitants!

Les habitants doivent venir récupérer en mairie les numéros correspondant à leur habitation et qui seront à fixer par leurs soins! La fixation des plaques de rues et la pose des mâts des panneaux des voies sont pris en charge par la mairie avec l'entreprise Mini TP. Renseignements en mairie. Merci d'avance à tous pour votre collaboration!

Le conseil renouvelle ses remerciements à ces bénévoles.

>PORTAIL LA SALLE DES FÊTES

Le portail situé au sud de la salle des fêtes et fermant l'accès au champ de la famille Glénat est en très mauvais état. Il sera remplacé par trois plateaux en bois facilement démontables.

>CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

La commune a profité de plusieurs chantiers (construction de la station d'épuration à la Martelière...) pour utiliser des remblais en vue de la création de parkings dans le village. Sont concernés le stationnement à proximité de la salle des fêtes et au nord de la mairie. Ces tas de gravats, peu esthétiques, seront rapidement traités pour finaliser la création de ces plateformes.

ENCOMBRANTS

Nous rappelons qu'il a été mis fin au ramassage des encombrants par l'agent technique depuis le début d'année ; cette charge de travail était trop conséquente pour un agent communal à mi-temps. Nombre de communes ont également supprimé ce service.

Le camion reste disponible à la location pour les transports d'encombrants à la déchetterie.

[ÉCOLE

>CANTINE : BILAN ET PROJETS

Une réunion entre le personnel des Vercoquins et le personnel communal affecté à la cantine a eu lieu et a permis d'éclaircir certains points. La fréquentation est importante tant du côté du multi accueil que de la cantine. Un projet est en construction sur le développement des circuits courts pour la restauration scolaire en partenariat avec le Centre de la Matrassière.



>TRANSPORT SCOLAIRE

Une maman se propose d'accompagner dans le bus de ramassage scolaire les enfants de moins de 5 ans de Saint-Julien pour rejoindre la garderie à Saint-Martin. Le règlement des transports scolaires du Département peut permettre aux enfants d'utiliser la navette pour se rendre au service périscolaire. Une autorisation a été demandée et obtenue au Département.

[PERSONNEL COMMUNAL

>AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE PIERRE-LAURENT

Le temps de travail de Pierre-Laurent est de 17h30 par semaine. Pour faire face au surcroît de travail lié à la future station d'épuration de la Martelière, son temps de travail a été augmenté de 3h hebdomadaire. Cela a été inclus dans les calculs des charges de fonctionnement supplémentaires du budget eau-assainissement (voir encart).

>RECRUTEMENT D'UN RENFORT SAISONNIER, PHILIPPE ALONSO

Les élus ont recruté un renfort saisonnier pour les services techniques afin de pouvoir engager, aux côtés de Pierre-Laurent, des chantiers jamais ouverts, faute de temps : reprise des menuiseries extérieures (volets, bandeaux à poncer et à repeindre) ; travaux de maçonnerie ; travaux dans les logements

communaux ; entretien des périmètres de protection... Philippe Alonso, âgé de 58 ans, résidant à Châtelus a été recruté. Il a pris ses fonctions fin mai. Il a un contrat de 6 mois avec une durée de 20 heures hebdomadaire, réparties en 3 journées de travail. Il s'agit d'un contrat aidé qui permet à la commune de bénéficier de 70% d'aides de l'Etat.

>CANDIDATURE D'UNE PERSONNE AYANT LE STATUT DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Les élus ont reçu la candidature d'une personne ayant le statut de travailleur handicapé. Il n'a pas été possible de répondre positivement dans l'immédiat ; les élus réfléchissent à de possibles interventions ciblées confiées à cette personne à l'avenir.

>RENFORT À LA CANTINE

Pour faire face à la forte affluence à la cantine, avec des effectifs régulièrement supérieurs à 10 enfants par service, Laurence Cailloux est employée entre mai et juillet 2017, 9h par semaine pour épauler Marie Brochard.

[FORETS

>DEMANDE DE TRAVAUX SUR UNE PISTE DE L'ALLIER ET LA CRÉATION D'UN CHARGEUR

Gérard Odeyer, propriétaire de la forêt de la Grande Cornouze, a adressé un courrier à la mairie.

Il souhaite financer les travaux d'amélioration de la piste forestière entre la cabane de Lili et Porte-Avant pour faire monter les grumiers et de faciliter l'exploitation forestière (en réduisant les



longueurs de traîne). Il souhaite aussi créer un chargeoir à proximité de Porte-Avant. Lors d'une visite sur place, les élus ont redit leur souhait de préserver le cachet du belvédère de Porte-Avant tout en permettant à Monsieur Odeyer de pouvoir exploiter sa forêt dans de bonnes conditions. Le chargeoir sera ainsi créé en forêt communale, en contrebas du belvédère de Porte-Avant, avec peu d'impacts paysagers. Les élus et l'ONF ont validé ces propositions (amélioration de la piste et chargeoir); les travaux seront effectués par l'entreprise Blanc et financés intégralement par le propriétaire demandeur.

[AMÉNAGEMENTS VILLAGE

>LA GRANGE MARCON

Les élus ont engagé une réflexion avec la CAUE de la Drôme sur l'avenir de la Grange Marcon. Les premières réunions permettront de préciser les besoins de la mairie, qui devrait à terme s'installer au sein de la grange, : il faudra prévoir un accueil – secrétariat, un local pour l'archivage, une salle de réunion et un bureau. Les élus associeront les habitants à la réflexion. Michèle Frémaux suivra ce dossier pour le CAUE. Une convention pour 8 jours de travail a été signée. Coût : 2287 €.



>COURRIER D'UN RIVERAIN

Un riverain de la traversée du village a fait part de son inquiétude concernant les futurs travaux d'aménagement de la traversée. Le conseil a tenu à le rassurer dans un courrier en rappelant que l'accès aux bâtiments et jardins sera toujours possibles pour des engins motorisés grâce à des « passages bateau ». Concernant la création d'un jardin de village, les jeux seront installés à l'Est et les élus veilleront à ce que les utilisateurs respectent la tranquillité du voisinage.

>JARDINET DE L'ÉCOLE

Pierre-Laurent a nettoyé le petit jardinet au sud de la mairie (taille des arbres et arbustes, remplacement du grillage, peinture du portail,...). L'école peut désormais continuer à utiliser cet espace clos très agréable.

[ENVIRONNEMENT

>DEMANDES DE VERCORSOLEIL POUR LA GRANGE MARCON...

VercorSoleil a proposé la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Grange Marcon. Les élus ont donné un accord de principe mais souhaitent attendre d'avoir une idée plus précise des travaux d'aménagement intérieurs pour engager la phase opérationnelle.

>... ET POUR L'ÉGLISE

VercorSoleil a proposé de lancer une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de l'église. L'étude aurait permis d'apprécier notamment l'impact paysager et esthétique d'une telle installation afin que les élus se prononcent. Après sondage auprès des élus au cours duquel de fortes réticences se sont exprimées, il a été décidé de ne pas engager cette phase d'étude.

[FINANCES

>ACCEPTATION DE DONS

Le conseil a accepté les dons suivants :
 *Par l'association Les amis de Saint Blaise un don de 2 480 € pour le chauffage de l'église (2 780 € HT) et de 2 300 € pour la réfection des contre-forts de l'église (9 324 € HT par ailleurs subventionnés à 50%)
 *Par l'association Caméra en Campagne un don de 4 000 € pour l'équipement multi média de la salle des fêtes (8 811 € HT). L'association Mécénat du Crédit Agricole apporte 3000 €, soit un total de 7 000€ pour cette opération.



[SPORT & CULTURE

>LA SALLE DES FÊTES

*Pour l'utilisation de l'équipement récemment installé (écran électrique, sonorisation...), les élus vont instaurer une caution conséquente. Il faut aussi empêcher l'accès à ce matériel si celui-ci n'est pas loué. Le règlement de la salle sera mis à jour pour inclure ces nouveaux tarifs (location et caution).

*Des tarifs spéciaux ont été votés pour une location de repli dans le cadre d'un stage prévu en extérieur en juillet : 50€ ferme de réservation pour la semaine (incluant une journée) + 50€ par jour d'utilisation supplémentaire.

>LA SALLE DU FOUILLET

Le conseil accepte la mise à disposition de la salle du Fouillet pour des répétitions de musique. Ces répétitions interviendraient les vendredis, sous réserve que la salle ne soit pas utilisée par ailleurs (mariage le week-end, élections, réunions...).

>FÊTE DU BLEU 2019

Les communes de Saint-Martin et Saint-Julien sont candidates pour l'organisation d'une prochaine Fête du Bleu. Initialement envisagée en 2018, celle-ci interviendra en 2019 car la Communauté des Communes du Royans-Vercors, qui participe largement au financement de cet événement, a souhaité une année de répit. A noter en effet qu'en 2017 c'est la commune de Sainte-Eulalie-en-Royans qui accueille cette nouvelle édition! C'est le village de Saint-Martin qui accueillera vraisemblablement cette fête en 2019, même si c'est conjointement que nos deux communes la prépareront.

Résultats des élections présidentielles et législatives 2017

Elections présidentielles	1er tour			2e tour		
	Saint-Julien-en-Vercors	Résultats nationaux		Saint-Julien-en-Vercors	Résultats nationaux	
Inscrits	200			200		
Votants	173			161		
Exprimés	165			139		
Abstention	13,5%		23,2%	19,5%		25,4%
	voix	%	%	voix	%	%
Jean-Luc Mélenchon	48	29,1%	19,6%			
Emmanuel Macron	44	26,7%	24,0%	100	71,9%	66,1%
Marine Le Pen	28	17,0%	21,3%	39	28,1%	33,9%
François Fillon	15	9,1%	20,0%			
Benoît Hamon	15	9,1%	6,4%			
Nicolas Dupont-Aignan	4	2,4%	4,7%			
Nathalie Arthaud	4	2,4%	0,6%			
François Asselineau	3	1,8%	0,9%			
Jean Lassalle	3	1,8%	1,2%			
Philippe Poutou	1	0,6%	1,1%			
Jacques Cheminade	0	0,0%	0,2%			

Emmanuel Macron a été élu Président de la République au terme du 2nd tour. Il succède à François Hollande, élu en 2012 et qui ne se représentait pas. Il devient le 25e Président de la République et le 8e de la Ve République.

Elections législatives	1er tour			2e tour		
	Saint-Julien-en-Vercors	Résultats circonscrip°		Saint-Julien-en-Vercors	Résultats circonscrip°	
Inscrits	200			200		
Votants	121			107		
Exprimés	117			92		
Abstention	39,5%		44,6%	46,5%		52,9%
	voix	%	%	voix	%	%
Célia De Lavergne (LREM)	49	41,9%	33,0%	67	72,8%	57,0%
Didier Thevenieau (FI)	22	18,8%	16,7%			
Rachel Reygnier (FN)	16	13,7%	13,2%			
Paul Bérard (LR-UDI)	15	12,8%	19,4%	25	27,2%	43,0%
Martine Morvan (EELV)	7	6,0%	3,9%			
Frédéric Amandola (AEI)	2	1,7%	0,7%			
Charly Champmartin (LO)	2	1,7%	0,5%			
Pascale Rochas (PS)	2	1,7%	7,7%			
Brigitte Rousselet (UPR)	1	0,9%	0,6%			
Gabriel Lacroix (Ecologiste)	1	0,9%	1,3%			
Chantal Bélèzy (PCF)	0	0,0%	1,3%			
Norbert Aquera (DLF)	0	0,0%	1,3%			
Rodolphe Dejour (DVD)	0	0,0%	0,3%			
Adeline Kargué (Divers)	0	0,0%	0,0%			

Au 2nd tour c'est la candidate de la République en Marche, **Célia De Lavergne**, qui a été élue députée de la 3e circonscription. Elle remplace Hervé Mariton, qui ne se représentait pas et qui a été député de 1993 à 1997 et depuis 2002. Agée de 37 ans elle vit depuis 2 ans à La Chapelle-en-Vercors.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont accepté de « sacrifier » une partie de leurs dimanches pour tenir les bureaux de vote durant ces 4 journées d'élection!



La traversée du village

Démarrage de chantier



Les travaux d'aménagement de la traversée du village vont démarrer à la fin août, après de longues années de gestation. Retour sur les points principaux du projet.

Au nord du village, la chaussée sera reprise à partir du pan-



neau d'entrée en agglomération, en conservant la largeur de chaussée actuelle. La chicane sera réinstallée à chaque saison estivale. Les premières modifications interviendront au niveau de la maison de Dominique Repellin. Afin de régler les problèmes d'étanchéité, le caniveau sera prolongé jusqu'au nord de la maison. La partie entre le caniveau et la maison sera enrobée. Rappelons que les travaux de voirie seront directement pris en charge par le Département et non par la commune : cela a permis de réduire le coût du projet. L'embranchement avec la nouvelle voie sera également repris en enrobé. Au niveau de la mairie, un dos d'âne sera reconstruit à l'emplacement de l'actuel. C'est la seule solution technique possible pour ralentir la circulation à l'entrée du village.

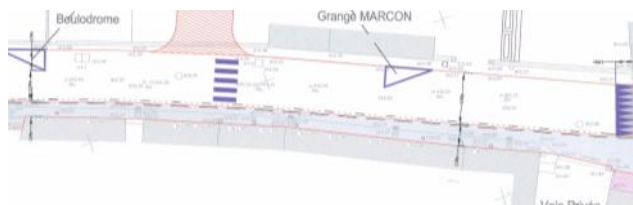
La bascule est actuellement hors d'usage. La fosse située sous le plateau sera définitivement comblée (l'abri et le mécanisme de pesée seront préservés). A partir de là,



un trottoir en béton désactivé sera construit; il se poursuivra au sud afin de préserver la continuité du cheminement piéton. Il ne restera que 3 places de stationnement, non plus en épi mais en créneau, le long de la route. Au droit des entrées de jardin et de garages les trottoirs seront abaissés sous forme de « passage bateau » pour le passage de véhicules.

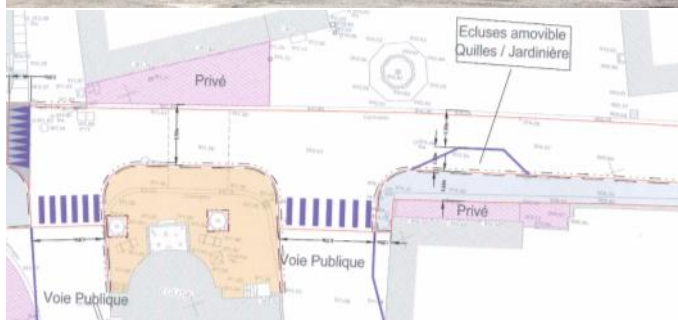
A partir de la maison Pannetier le trottoir sera élargi et prolongé jusqu'à la maison Faresse, avec une largeur variable (1,40 mètres minimum) : rappelons en effet que l'autre côté de la route, à l'est, les trottoirs sont conservés en l'état, pour des raisons financières. La chaussée aura une largeur fixe de 5,5 mètres. Le « reste » sera dévolu aux trottoirs côté habitations.

Au cœur du village, un plateau traversant sera créé entre la maison Faresse et les WC publics (le plateau sera encastré entre les deux trottoirs).





Le dos d'âne actuel, vers le monument aux morts sera supprimé. Les trottoirs conservés à l'est seront légèrement repris si besoin.



Autour de l'église, les deux arbres seront conservés. L'enrobé sera remplacé par du béton désactivé, similaire à celui des nouveaux trottoirs. Une attention particulière sera apportée au traitement esthétique de ce secteur. Afin de régler le problème des racines, des larges cercles ne seront pas revêtus autour des arbres. A ce niveau, comme dans le reste de la traversée, la largeur de la route sera réduite à 5,5 mètres. L'espace autour de l'église sera ainsi agrandi, en empiétant sur la route actuelle. A partir du Café Brochier, le trottoir sera élargi dans les mêmes conditions que plus haut (non modification des caniveaux à l'est, largeur de chaussée à 5,5 mètres...) ; au droit du Café, une chicane sera installée l'été. Le trottoir ira jusqu'à l'angle sud de la maison Hubscher, comme actuellement. Quelques dalles calcaires du trottoir longeant l'habitation Hubscher seront préservées, notamment au niveau du seuil de



la porte d'entrée, afin de maintenir quelques traces de ce trottoir « historique » (qu'il n'était pas par ailleurs possible de préserver). Au sud, plus de changement : la chaussée sera maintenue dans sa largeur actuelle et le revêtement repris. Seuls les caniveaux endommagés seront remplacés. Une chicane temporaire sera également installée aux beaux jours à l'entrée sud, comme actuellement.



Dernier point enfin : la création d'un parking entre la grange Marcon et le terrain de boules. Une ouverture sera créée dans le mur longeant la route. Plusieurs places de stationnement remplaceront les places supprimées du fait de la mise au gabarit des trottoirs notamment. Les riverains sont particulièrement vigilants sur ce point : les modalités pratiques seront réglées ensemble lors de la réunion publique du 7 juillet. De part et d'autre de l'ouverture créée, deux chicanes permettront de ralentir la vitesse aux beaux jours.

Deux autres projets seront réalisés conjointement : la création d'un jardin de village et la mise en accessibilité des WC publics avec création de l'abri bus (voir comptes-rendus).

Des travaux programmés en septembre

Le chantier va démarrer le 28 août. 5 ou 6 semaines de travaux sont prévus. C'est le groupement Blanc-Cheval qui a obtenu le marché au terme de la consultation (4 entreprises ont répondu). La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'étude BEAC et le chantier suivi par Monsieur Jean-Louis Buisson. Des constats d'huissier seront réalisés avant et après travaux. Il est probable que durant 2 ou 3 journées (au maximum) la route soit totalement fermée à la circulation, notamment lorsque le Département coulera les enrobés, afin d'obtenir un tapis le plus homogène. Les habitants et riverains seront informés en amont.

Coût total : 205 000€ (travaux, études, maîtrise d'œuvre...)

>Opération traversée du village : 160 000€

>WC publics, abri bus et jardin de village : 45 000€

L'ensemble de l'opération est financée à 80% (Département, Etat, Région et réserve parlementaire), soit un reste à charge pour la commune de 41 000€.



Par Gilles Chazot

Déneigement

**Souvenez-vous : c'était en
février 2005 !**

Un bilan de fin de saison hivernale a été fait avec l'entreprise Blanc, qui s'occupe du déneigement des voies communales de la Martelière aux Domarières en passant par le village et jusqu'aux Combettes.

Au total il y a eu 7 interventions avec 4 sorties le matin, 2 en fin d'après-midi, et une grosse de 5h00 à 14h00.

Le déclenchement du déneigement est toujours donné par Pierre Drogue, qui continue à assurer ce service bénévolement. Ainsi, le chauffeur peut être prêt dès 5h00 du matin.

Cette année, le parking de la crèche/école s'est rajouté à la liste des lieux à déneiger, ce qui a rallongé le temps de travail. C'est pour cette raison que le passage à la Martelière était plus tardif que les autres années, engendrant

parfois de la gêne pour les habitants partant travailler. En moyenne, la tournée est effectuée en 2h30, mais elle peut prendre plus de temps, si les quantités de neige sont importantes. Les priorités de déneigement seront revues l'année prochaine, pour éviter que les habitants, qui sont en bout de ligne, soient pénalisés.

A noter cette année un retard d'intervention lié au fait que l'étrave avait été démontée en fin de saison : l'entreprise Blanc a alors fait appel à la commune de Saint Martin pour effectuer la tournée.

Aucun dégât n'a été signalé en mairie, mis à part un regard d'eau à la Martelière régulièrement malmené par la neige qui est poussée dessus. Le problème devrait être réglé lors des tra-

vaux de la Step, et de la reprise des réseaux cet été.

Pour les voies qui sont déneigées par le département, le service minimum est assuré lors de la tournée des chauffeurs sachant que la priorité est consacrée au dégagement de la départementale, et que l'amplitude horaire de travail des agents doit être respectée.

Dans ce Lou Becan, il fallait saluer le travail réalisé par les chauffeurs qui doivent respecter les horaires pour desservir au mieux les usagers, tout en faisant un travail de qualité, en restant vigilants pour ne pas faire de fausse manœuvre. C'est une équation difficile à résoudre, surtout lorsque les conditions météo s'aggravent comme sur la photo ci-dessus !

Auberge-Refuge de Roybon

Il est réouvert depuis le 1er mai 2017, avec un changement de propriétaire. Raphaël et Fabien vous accueillent au cœur d'une nature exceptionnelle. Ils vous proposent de déjeuner les midis dans une ambiance conviviale de montagne.

La restauration du midi propose des plats traditionnels, comme des salades, omelettes, raviolis, tartare/frites et desserts en alliant des produits régionaux et de saison. Des menus enfants sont également disponibles.

Le soir, le restaurant est en 'mode refuge' et propose un plat unique. Le bar est ouvert à toute heure de la journée.

04 75 45 54 03 / 06 66 23 55 79



Modération de l'éclairage public



Par Gilles Chazot

Depuis septembre dernier, les luminaires de l'ensemble du village ont été changés, conformément au programme de rénovation entrepris depuis quatre années.

Le programme des travaux 2017 portera vraisemblablement sur la rénovation des luminaires dans les hameaux, qui restent vétustes et énergivores. Une rencontre est prévue avec le technicien du SDED pour faire le point.

POUVONS-NOUS FAIRE PLUS ?

De nombreux villages adoptent "l'extinction nocturne". Autour de nous, Saint Martin, et plus récemment Vassieux et Saint Agnan l'ont mise en place. Il en est de même pour les villages du Royans et pour le Vercors 4 montagnes. A Saint Julien, seul le lotissement des Forilles est éteint de 23h00 à 6h00.

Des habitants nous font part de leurs souhaits de voir éteindre la lumière, d'autres nous disent avec émotion, que cela engendre des angoisses. Ce sujet est régulièrement abordé en conseil, et il partage les élus.

Lors du conseil municipal du 7 juin, après avoir entendu les arguments en faveur et en défaveur, le conseil s'est prononcé pour l'extinction nocturne dans le bourg et les hameaux, avec 6 voix pour et 3 contre.

LES MOTIVATIONS :

Le maire, chargé de la police municipale dans la commune, doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la

salubrité publique. L'éclairage public contribue à assurer cette sécurité.

Chaque point lumineux doit donc être entretenu pour maintenir un fonctionnement normal, qui n'exclut pas qu'à certaines heures, l'éclairage peut être éteint.

Les orientations écologiques par rapport au Grenelle de l'Environnement visent à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. La commune participe à la transition énergétique, par obligation, avec l'extinction des bâtiments publics au-delà de 1h00. Elle y participe aussi volontairement en accueillant les centrales villageoises sur les toitures communales. Adopter la modération de l'éclairage public est une suite logique.

Un coût qui pèse sur le budget. 3700 euros en 2015 / 3000 euros en 2016. Des économies sont encore possibles en divisant par deux la consommation. L'expérience des villages voisins montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents ou de vols liés à l'extinction.

LES ARGUMENTS CONTRE L'EXTINCTION NOCTURNE :

La sécurité routière est l'argument essentiel. Néanmoins, il est rare d'avoir une circulation intense dans nos villages au-delà de 23h00, et avant 5h00.

Si l'extinction est signalée comme un fonctionnement normal, alors l'usager, par l'éclairage seul de son véhicule est incité à réduire sa vitesse et à doubler de vigilance en traversant le village

et les hameaux.

Esthétisme : Traverser un village sans lumière est "triste", "gênant" et les luminaires éclairés apportent chaleur et réconfort. Là aussi, à des heures tardives, qui va être sensible au charme du village ?

Éteindre la lumière lorsqu'il n'y a personne ou presque dans les rues, ne doit pas être considéré comme un retour en arrière, mais au contraire comme une évolution raisonnée.

LE CHOIX DES HORAIRES :

A l'heure actuelle, le choix n'est pas définitif, mais de 23h30-5h00 est une base de réflexion.

Avec les horloges astronomiques installées dans les armoires, il est facile d'adapter les horaires en fonction du jour de la semaine. Une modulation de l'amplitude horaire est possible le week-end.

LES ÉCHÉANCES :

Elle serait effective après les travaux liés à la traversée du bourg, une fois les aménagements réalisés, et pose éventuelle de balisage additionnel pour garantir un peu plus la sécurité.

C'est donc lors du conseil de septembre que les élus se prononceront sur les horaires d'extinction pour une mise en place en octobre.

D'ici là vous êtes invités à venir en mairie pour nous faire part de vos remarques. Un cahier prévu à cet effet sera mis à votre disposition.



La pyrale du buis est de retour !!

Par Marie-Odile Beaudrier

Sur les contreforts du Vercors la pyrale du buis a provoqué des ravages en 2016. Les buis défoliés et écorchés ont déperé. Avec le réchauffement climatique on peut craindre que le phénomène touche notre commune puisque des papillons sont observés sur la commune. Pour recueillir des informations et connaître les moyens de lutte existants, un élu de Saint Julien en Vercors a participé à la journée organisée par le Parc du Vercors sur la pyrale du buis le 4 octobre 2016, dont voici le compte-rendu.

RENCONTRES « PYRALE DU BUIS » DU 6 OCTOBRE 2016

Deux temps d'échanges : Cet été, la Pyrale du buis a provoqué de lourds dégâts sur l'ensemble des contreforts du massif et suscité de nombreuses inquiétudes d'habitants et d'élus sur les conséquences de ce ravageur sur nos paysages, nos milieux naturels et les éventuels risques encourus. Suite à la sollicitation de plusieurs collectivités, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors a répondu présent en mobilisant, le 4 octobre dernier, des experts de l'espèce et de ses ravages : - Sortie de terrain à Choranche et Sainte-Eulalie-en-Royans : au total, 13 communes et communautés de communes se sont déplacées pour recueillir de l'information et bénéficier d'un échange privilégié avec les experts mobilisés pour l'occasion : le Conseil scientifique du Parc, l'IRSTEA1, l'ONF2 et l'INRA3 d'Avignon. - Conférence publique à Pont-en-Royans : près de 300 personnes, élus et habitants du territoire ou d'ailleurs, se sont réunies autour des mêmes experts. A l'issue de cette journée, un compte-rendu et un

court film seront mis à disposition, ainsi qu'une note de synthèse sur l'état des connaissances à propos de l'espèce et des moyens de lutte existants. Ces éléments seront téléchargeables sur le site du Parc pour une diffusion maximale d'informations claires et concises (http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/les-actions-1109/biodiversite-1418.html). La sortie du film est prévue autour du 15 octobre.

Les grands points à retenir de cette journée :

- **Les traitements chimiques sont à proscrire** : nuisibles pour les Hommes et pour les prédateurs naturels qui permettraient de réguler les populations de Pyrale du buis, ces prédateurs « réalisant » peu à peu que ces chenilles et papillons peuvent être comestibles.

- **Des traitements naturels et/ou biologiques existent**, plus ou moins ciblés contre la Pyrale du buis. Ils peuvent être efficaces pour les jardins publics ou privés mais sont inenvisageables à l'échelle des milieux naturels. Certaines communes ont fait le choix d'inventorier les buis qu'elles souhaitent préserver, et de concentrer les efforts sur ces derniers. Ces traitements très ciblés nécessitent une forte réactivité des services techniques et plusieurs passages par an pour s'adapter au cycle de l'espèce.

Les milieux naturels très souvent riches en Buis dans le Vercors risquent d'évoluer du fait de la présence invasive de la Pyrale du buis. Le Buis étant devenu très présent

sous les arbres des chênaies et hêtraies calcicoles ainsi que dans les prairies (autrefois pâturées). Aujourd'hui, personne ne peut dire s'il finira par disparaître, ni si ces modifications auront des conséquences sur les risques d'érosion des sols, d'incendies ou de chutes de blocs. Le temps et la mise en place de protocoles de suivi permettront de mieux connaître ces phénomènes.

- **Favoriser les prédateurs naturels** en installant des nichoirs et en limitant les pesticides dans les jardins, permettra à terme de retrouver un équilibre biologique.

- **Le suivi de la connaissance de l'espèce** : Les documents mis à disposition par le Parc seront régulièrement mis à jour par notre équipe en fonction de l'avancée des connaissances et/ou des projets.

Le Parc, son Conseil scientifique et ses partenaires vont poursuivre la démarche engagée le 4 octobre :

- en faisant progresser la connaissance sur les conséquences de la Pyrale du Buis dans les milieux naturels,
- en proposant différents temps de sensibilisation (par exemple ateliers nichoirs avec la LPO, autres soirées d'informations, diffusions de données dans les journaux communaux etc.)
- en proposant de contribuer à l'acquisition de données via l'appli mobile Agiir (Alerter & Gérer les Insectes Invasifs et/ou Ravageurs) développée par l'INRA.

1- IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture ; 2-ONF : Office National des Forêts ; 3-INRA : Institut National de Recherche Agronomique

Ils ont choisi de vivre à Saint Julien!

Par Françoise Glénat

Nicolas et Touria BARTHE

Nicolas et Touria BARTHE et leurs enfants Lila (8 ans) et Emma (17 mois) habitent depuis 3 ans le lotissement des Forilles. Touria est professeur de Physique appliquée au lycée professionnel de St-Marcelin. Nicolas assure quelques heures d'enseignement en Art appliqué au lycée Montplaisir de



Valence, tout en préparant activement le concours pour sa titularisation dans ce domaine.

Depuis son service militaire à Briançon, Nicolas savait qu'un jour ils quitteraient la vie trépidante de la région parisienne pour faire le choix de la montagne. Sportif, adepte des sports de montagne, il profite d'un changement de parcours professionnel pour réaliser leur rêve : acheter une maison en bois au calme à la montagne.

Pour eux, St Julien est une petite commune dynamique : « On croirait que le village est peu actif ; mais il est très vivant ! Notamment grâce aux associations (crèche, Association de Parents d'Elèves...) et aux nombreuses rencontres que l'on peut faire. »

« Dans le caractère et la personnalité des 'gens d'ici', on sent la rudesse du

climat, et puis après, on s'apprivoise ! » « Le lotissement est une vraie famille où l'on a l'habitude de se rendre service, de se prêter le matériel, de se rencontrer. »

Formé par 15 ans de scoutisme, Nicolas est prêt à s'investir dans la commune (bureau de vote) mais aussi dans la conservation du Patrimoine (entretien des chemins de randonnée, mise en valeur des lauzes...). Touria, elle, donne du temps à l'APE, à la crèche, et lors de manifestations sportives.

Ils veulent vivre simplement, proches de la nature et de la terre (Touria est fille d'agriculteur), proches aussi de ceux qui les entourent.

L'accueil qu'ils m'ont réservé et la qualité de notre échange ne peuvent que confirmer l'importance qu'ils attachent à la connaissance des autres. « Dans une période difficile de la société, il faut essayer d'être humain » a répété plusieurs fois Nicolas. « L'important, c'est la rencontre ! ».

Olivier LE MANCQ

Peut-être l'avez-vous vu passer avec sa camionnette ; il livre chaque jour les repas de la cantine scolaire.

Animateur plusieurs années de suite au Centre de vacances de la Matrassière, Olivier a doucement quitté sa Bretagne natale pour rejoindre la montagne. En 2015, un CAP de cuisinier en poche et un concours de circonstances lui permettent d'obtenir un CDI dans le même centre. Il rêvait de cuisiner à la montagne : c'est fait !

Depuis quelques mois, il habite au hameau de Picot : « Je n'aurais jamais pensé vivre éloigné du bruit, partir à

pied à mon travail par un petit chemin au milieu des prés ! C'est super ! »

Il aime les rencontres, que ce soit dans son travail, chez les commerçants, dans les associations, etc. « Mes parents tenaient un bar ; cela m'a donné l'envie d'aller vers les gens, de les écouter, de les connaître. Je ne connais pas les Anciens d'ici mais je me sens habitant de St Julien ».

Olivier est vraiment Breton, « pétri » de sa culture très riche qu'il a mise en valeur pendant des années dans sa région en étant président du Cercle Celtique Brizeux à Lorient. Il peut parler de sa Bretagne pendant des heures. Ses traditions, ses rites, ses légendes n'ont pas de secret pour lui.

Ses amis ne comprennent pas : « Comment toi, si attaché à ta Bretagne, peux-tu aller vivre là-bas dans la montagne ? » Il reconnaît que lorsqu'il retourne au pays, c'est toujours un peu dur d'en repartir.

Ce qui lui manque : la mer, la voile.

Ce qu'il admire : la falaise. « la première fois que je l'ai vue, elle m'a scotché » Ce qui le chagrine : c'est de voir parfois des trésors patrimoniaux négligés, oubliés ou détruits.

Son rêve : créer une ferme-auberge pour cuisiner ce qu'il récoltera. Une chose est sûre : ses crêpes n'auront jamais de Béchamel ; pour un breton, une telle association est presque un sacrilège !



Un village qui change et qui pourtant reste le même.

Photo Denis Poitou

Par Françoise Chatelan

De la nostalgie du temps passé au besoin de modernité, notre commune change et s'adapte au fil des années à une forme d'urbanisation.

Pour les natifs de Saint-Julien, le village actuel ne ressemble plus à celui de leur enfance.

Certains voient ces évolutions comme une nécessité, voire une chance ; d'autres, comme un drame ou du moins comme un phénomène inéluctable qu'on ne peut arrêter.

Bien sûr, Saint-Julien a toujours évolué, façonné par ses habitants au gré des besoins, des savoir-faire, des courants au sein de la société.

Il y a quelques décennies, des charrettes de foin ou de gerbes tirées par des vaches ou des chevaux sillonnaient les routes et les chemins ; maintenant, ce sont des voitures de plus en plus nombreuses qui circulent. En revenant des prés, à la fin de la journée, les vaches s'attardaient à la fontaine, sur la place, avant de rentrer dans les fermes (plus de 10 dans le village). Maintenant... plus de bouses sur la route !

On parcourait des chemins bordés de lauzes magnifiques en partie supprimées pour permettre le passage de gros engins. On a vu également les cafés (au moins 3) pleins de monde et

très animés, surtout le dimanche matin après la messe. Heureusement, Muriel et Didier font le maximum pour redonner vie à ce lieu de rencontre.

A la sortie de l'école, les enfants jouaient ensemble dans les rues du village ; maintenant chacun regagne rapidement sa maison.

Le 3 Février, jour de la vogue, dans les cafés et restaurants, les ravioles et la clairette douce accueillaient tout Saint-Julien et les communes environnantes. Maintenant, le repas de St Blaise peine à réunir 40 personnes autour d'une table.

On pourrait allonger encore et encore la liste de tous les événements et traditions qui réunissaient les habitants.

Même si l'évolution est permanente, dans les années 60, l'exode rural et le départ des enfants en 6ème ont particulièrement urbanisé les modes de vie : des « idées de la ville », le désir légitime de confort, de loisirs, ont bouleversé lentement le quotidien. On n'hésite pas à faire des kilomètres pour des achats, pour aller au cinéma ou pour s'offrir quelques jours de vacances.

Actuellement, ce « désir d'ailleurs » est conforté par la venue de nouveaux arrivants « pétris » de leur culture ur-



baine.

Ceux-ci se sont installés récemment par obligation (travail) mais aussi, pour la plupart, à la recherche d'un coin tranquille et beau. Certains n'ont pas forcément envie de s'intégrer à la vie locale. D'autres participent à la vie associative et municipale.

La plupart arrivent avec un mode de vie urbain, exigeant en termes de besoins et de services, mettant ainsi une note positive dans l'évolution nécessaire du village (crèche, cantine, transport scolaire, équipement culturel et sportif).



Photo Denis Poitou

Les Anciens ont parfois le sentiment d'être les derniers représentants d'une culture en voie de disparition. Les nouveaux venus arrivent dans une histoire qui s'est construite au fil des siècles, à

Ainsi, à l'ancienne communauté souvent rude et solidaire, succède, au fil des années un nouveau monde communal où tous les habitants, avec des catégories sociales, des idéaux et des désirs variés, doivent cohabiter, se comprendre et s'apprécier.

L'école est le lieu privilégié pour une intégration favorisant la rencontre des Anciens et des Nouveaux. A travers le jeu et l'étude, les enfants partagent leurs ressemblances et leurs différences, créant ainsi une identité commune, une inscription

s'ouvrant à d'autres possibilités, à d'autres richesses territoriales que l'habitude ou le « ça a toujours été comme ça » laissent dans l'ombre ou à l'état embryonnaire. On pense notamment à l'importance du développement touristique avec une dominante sportive ; mais il ne faut pas oublier l'agriculture qui reste la vocation première du Vercors.

Les groupes « patrimoine » font un vrai travail d'appropriation de l'histoire du village, et le mettent en valeur. Il n'est d'ailleurs pas rare que des natifs découvrent pour la première fois des pans de leur histoire dans laquelle ils vivent depuis leur naissance.

Finalement, il faut continuer à construire ensemble, Anciens et Nouveaux, l'histoire du village ; pour cela, il faut s'intéresser à l'autre, discuter, partager ; il s'agit de vivre le mieux possible dans un même espace et d'envisager un avenir commun dans lequel chacun se sente reconnu, respecté et apprécié.

travers les joies, les difficultés, les souffrances (guerres) de toute une communauté villageoise.

Cet ancrage générationnel en a fait une grande famille avec ses moments d'amitié, de solidarité, mais aussi de conflits, de jalousies, « d'histoires ».

tion dans le territoire. L'école est aussi le lieu où les parents se rencontrent, conversent et se découvrent.

Les nouveaux venus ont des représentations et des attentes du monde rural différentes des natifs. Ce n'est pas toujours facile. Pourtant, cela permet de



INFOS PRATIQUES

| MAIRIE & AGENCE POSTALE |

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h

ATTENTION : FERMETURE

LE MERCREDI MATIN

Tel : 04 75 45 52 23

Fermeture du 10 au 14 juillet
et du 21 août au 30 août

Les colis et courriers en instance seront déposés au bureau de poste de La Chapelle

LES VERCOQUINS / CRÈCHE

Inscription obligatoire
04 75 45 51 09
du lundi au vendredi
de 8h15 à 18h

Courriel :

mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Site : w.stjulienvercors.fr

Permanence du maire sur rendez-vous.

MÉDIATHÈQUE

Au collège de La Chapelle

Adhésion 10 € ; tél. 04 75 48 15 92

Ouverture lundi 10h-12h / mercredi 14h-17h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 10h-12h

FIN DU

RAMASSAGE

ENCOMBRANTS

Depuis le 1er janvier 2017, la commune ne ramasse plus les encombrants. Le camion communal est disponible à la location.

| DÉCHETTERIE |

1er juin-30 septembre

Lundi 13h30-16h30 / mercredi 13h30-16h30 / jeudi 9h-12h et 13h30-16h30 / samedi 9h-12h et 14h-17h

1er octobre-31 mai

Lundi 13h30-16h30 / mercredi 13h30-16h30 / samedi 10h-12h et 14h-17h

La Chapelle

NUMEROS UTILES

Docteur Maire

04 75 48 20 17

Pharmacie

04 75 48 20 33

Communauté des Communes

04 75 48 24 70

Office de Tourisme

04 75 48 22 54

Gendarmerie

04 75 48 24 44

Transport à la demande

- Si vous avez besoin de faire un trajet pour prendre un car à la gare de Villard de Lans vous pouvez utiliser un service de transport. Le transport peut se faire du lundi au samedi de 6H00 à 21H00. De Saint Julien en Vercors à la gare de Villard de Lans. Coût : 5 €.

- Le jeudi, acheminement vers le marché de la Chapelle-en-Vercors depuis Saint-Julien-en-Vercors. Service réservé pour les plus de 65 ans (depuis le centre du village) et personnes handicapées (depuis leur domicile). Coût : 5,40 € pour un aller- retour au marché.

Réservation : dans les 2 cas, elle est obligatoire auprès d'une centrale de réservation : 0 810 26 26 07. Elle s'effectue 24h minimum avant le début de la course.

Les services TAD vers Villard de Lans et celui du marché le jeudi sont assurés par les Taxis Ferlin.

C'est le département de la Drôme qui en assure l'organisation, la gestion et le financement. Il permet de répondre aux besoins en déplacement dans les zones non desservies par les transports en commun.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades.

Renseignements à la CCRV
au 04 75 48 24 70

PERCEPTION

La Chapelle-en-Vercors

Changement d'horaires

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tél. : 04 75 48 21 50

DERNIERE MINUTE !

Depuis le mois de mai 2017, l'ensemble de la Drôme était placé en situation de vigilance pour les usages de l'eau potable

La zone Royans-Vercors vient de passer en alerte sécheresse.

Sont interdits le lavage des voitures, le remplissage des piscines.

[Des nouvelles de l'école

Séjour voile/environnement au lac du Bourget, du 12 au 16 juin, classe de CE2/CM

Par Claire Catil ; photos Lucie Valentin

Cette année, nous avons travaillé sur le thème de l'eau sur notre territoire et nous avons voulu partir à la découverte d'un autre milieu, pour pouvoir les comparer et vivre également une activité toute nouvelle : la voile.

Nous avons donc choisi comme destination : Aix-les-Bains et le lac du Bourget. Et pour donner un peu de piment à cette aventure, nous nous sommes déplacés, en train, bus de ville, marche à pied.



La semaine a été rythmée par des demi-journées d'Optimist (petite embarcation à voile) et d'activités plus scientifiques sur : les poissons du lac, les zones humides, la pêche et la macrofaune, l'alimentation en eau potable d'Aix-les Bains, ...

Nous étions logés en pension complète dans une Auberge de Jeunesse, juste à côté du lac. Le soleil a été au rendez-vous, la chaleur également et le vent s'est levé progressivement au fil de la semaine pour quelques sensations nouvelles sur la dernière sortie.

Les élèves sont ravis de cette très belle et enrichissante aventure au bord du lac.

"Chemins de Rencontre"

a nettoyé le beau chemin entre les Domarières et la route du Briac.





Françoise Chatelan

De la terre et une femme

Par Nadège Fillet

La terre est au centre de son univers. La terre, celle qui salit les doigts. Celle du jardin et des jardinières.

La terre, la terre de Saint-Julien, est celle de ses ancêtres. Celle qui chaque année va fournir les vitamines de l'hiver et colorer le paysage d'été.

Cette terre, Françoise l'aime et la choisit. Elle aime en elle ses souvenirs d'enfant. La vie rythmée par les saisons, par le travail de la ferme, par les fêtes du village.

Elle aime en cette terre marcher sur les pas de ses ancêtres et en respirer le parfum d'antan avec mélancolie.

Françoise a donc grandi dans ce village qu'elle aime tant. L'école, les ruelles, l'église, les montagnes alentours, autant de lieux familiers. Les camarades d'écoles, les familles voisines et les villages voisins, autant de souvenirs.

Ce village, Françoise l'aime et le choisit.

Quand vient le temps de faire sa vie, on part de Saint-Julien. Pour les études, pour se marier, pour travailler et pour élever les enfants. Françoise construit sa vie de femme à Montélimar, elle est institutrice puis mère au foyer, et toujours

engagée dans l'Action Catholique qui l'aide à mettre son regard de croyante sur sa vie quotidienne. Et c'est dans la ferme familiale de Saint-Julien que les souvenirs de vacances se font pour toute la famille.

Puis il y a un moment où les enfants ont grandi, où les parents sont partis et



Françoise revient à Saint-Julien pour ouvrir les volets de la maison, et continuer de faire vivre le jardin.

Ce jardin, Françoise l'aime et le choisit.

« La terre fait reprendre racine », Françoise le sait, Françoise le dit. Alors aimer et choyer sa terre, son village, son bout de jardin, c'est mettre le patrimoine au cœur de son engagement de conseillère municipale à Saint-Julien.

Préserver le patrimoine du village, c'est ancrer les traces du passé dans le paysage d'aujourd'hui, c'est poursuivre la vie de ses ancêtres.

Après quelques appréhensions, Françoise s'est engagée dans un premier puis un deuxième mandat.

Pour ce village.

Pour participer à son évolution, même s'il est complexe et difficile pour elle de voir les choses qui se transforment, Françoise écoute, coopère, réfléchit, travaille, fait.

Pour cette terre, Françoise offre ses mains et son cœur.

